



**Mentions du bulletin de paie au 1^{er} janvier 2022 : l'arrêté
rectificatif est paru au JO**

Comme attendu, un arrêté publié au Journal Officiel du 22 janvier 2022 vient corriger l'arrêté paru le 30 décembre dernier, relatif à l'évolution du bulletin de paie au 1^{er} janvier 2022.

Il y ajoute la mention « allègement de cotisations employeur », qui n'apparaissait pas sur le modèle de bulletin de paie officiel.